

Siège. Or, sans prétendre être sur ce point mieux renseigné que ceux qui disent avec tant d'assurance tant de sottises, je rappellerai que le cardinal Pecci, évêque de Pérouse, a eu vis-à-vis du gouvernement italien une attitude particulièrement nette et ferme, en même temps qu'habile. Il n'a jamais fait aucune concession ni de fond ni de forme, et cependant il a su éviter les conflits. Sa popularité était si grande, il est vrai, qu'elle imposait une extrême réserve aux fonctionnaires de Victor-Émanuel. Quand je dis popularité, il ne faut pas prendre ce mot dans son sens familier : notre évêque, me disait hier un de ses diocésains, se faisait craindre autant qu'aimer.

« Le cardinal Pecci a montré le même caractère et recueilli les mêmes témoignages comme camerlingue. Enfin, il ne faut pas oublier que ce membre très-influent du Sacré-Collège a eu nécessairement une part prépondérante dans l'acte aujourd'hui publié par lequel les cardinaux ont protesté contre la présence d'une puissance étrangère à Rome et affirmé la souveraineté temporelle du Saint-Siège. Léon XIII a tout de suite implicitement confirmé cet acte du cardinal Pecci. Il a refusé de paraître à la loge extérieure du Saint-Père pour béni les 80,000 fidèles réunis sur l'immense place de la Basilique. Il a voulu agir de même à propos de son couronnement.

« Dira-t-on que Pie IX ne paraissait même pas dans les loges de Saint-Pierre, comme l'a fait le jour de son élection Léon XIII à la demande des cardinaux, et comme il l'eût fait de nouveau demain, si la révolution avait voulu lui laisser au moins cette liberté.

« Sans doute, mais les circonstances n'étaient pas les mêmes. L'élection du pape et son couronnement sont, en ce qui concerne, des faits exceptionnels. La cérémonie prescrit d'ailleurs que le souverain Pontife soit couronné en présence du peuple. Cette prescription, Léon XIII et ses conseillers voulaient la remplir aussi complètement que semblait le permettre la captivité du chef de l'Église.

« Voilà, en somme, les seuls faits sur lesquels on puisse raisonnablement s'appuyer pour indiquer la voie que suivra Léon XIII. Ils n'autorisent point les propos des novellistes. Quant à nous, comme nous savons que tout ce que fera le Pape sera ce qu'il faudra faire, ces propos sont absolument puérils. Je le signale parce qu'il n'est peut-être pas absolument inutile de montrer leur inanité.

« Quant aux audiences, sur lesquelles on raisonne et l'on déraisonne, la seule remarque à faire est que Sa Sainteté, qui a des paroles d'encouragement et de tendresse pour toutes les œuvres de charité et de défense religieuse, ne dit rien qui puisse prêter aux interprétations politiques. Lorsque des députations se présentent, elles sont accueillies avec une extrême bienveillance; chacun de ceux qui les composent entend un mot paternel; mais les discours sont proscrits et l'on n'est pas autorisé à lire les adresses. Une exception a cependant été faite avant-hier en faveur des universités catholiques de France. C'est la seule que l'on cite. Le jour où Léon XIII voudra indiquer la voie qu'il a résolu de suivre, il s'adressera au monde par une encyclique. Les catholiques attendent sans impatience ce document; ils savent bien qu'il confirmera tous les enseignements qu'ils ont reçus, qu'il sera une lumière et une force.

« En attendant les enseignements du Père commun, je puis noter que le Pape porte une affection particulière à la France. Malgré ce qu'elle dit, ce qu'elle fait, ce qu'elle vote aujourd'hui, il voit toujours en elle la grande nation catholique, la fille aînée de l'Église, et il affirme qu'elle n'abandonnera pas sa mère. Un des ecclésiastiques les plus haut placés de Pérouse me disait tout à l'heure : « Le cardinal Pecci n'a jamais désapprécié de

l'avenir temporel ni de la foi de la France; c'est sa conviction entière et souvent exprimée que vous vous relèverez de vos mauvaises doctrines comme de vos désastres; il admire le nombre et la fécondité de vos œuvres, votre promptitude à donner: il aime votre élan, même lorsqu'il vous fait aller un peu trop loin. Ses prières ne manqueront pas à votre pays. »

« Ce langage, Léon XIII vient de le confirmer dans sa réponse à l'adresse des universités catholiques. »

— A propos des audiences données par Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, voici ce que nous lisons dans la *Courrier du Canada* (extrait d'une lettre de Rome, en date du 27 février) :

« Le Pape a l'accueil le plus gracieux. Tous ceux qui le voient se retirent charmés. Mgr Cataldi, qui remplit les fonctions de pro-maître de la Chambre, déploie un zèle et une activité étonnants. Ses relations avec la France et l'Angleterre l'ont mis à même de connaître personnellement les familles les plus fidèles de ces nations; il les présente au Pape; il dit leurs mérites; il rappelle les actes de leur piété, et le Saint-Père trouve aussitôt des paroles ineffables qu'on n'oublie plus et des bénédictions qui viennent s'ajouter aux bénédictions de Pie IX.

« Sait-on combien d'heures durent les audiences ? Neuf heures. En un seul jour, Léon XIII a parlé à douze cents personnes agenouillées une à une devant lui.

« Quelquefois il s'arrête, accablé de fatigue : on lui demande de suspendre ses audiences, et lui de s'écrier :

« Non ! non ! ces chères âmes viennent de si loin !

« Et il se reprend aussitôt à son labeur apostolique. »

— Les journaux d'Europe nous apprennent que lors du couronnement de Sa Sainteté Léon XIII, qui eut lieu le 3 de mars du courant, il y avait à cette imposante cérémonie soixante cardinaux et des représentants des États catholiques.

Le gouvernement italien seul n'y était pas représenté. L'avènement du pape ne lui avait pas même été notifié. Le Saint-Siège ne reconnaîtra jamais d'autre souverain de Rome que le pape.

La mort de Pie IX et l'avènement de son successeur laissent donc le Saint-Siège et le roi d'Italie dans la même situation qu'auparavant, et le maintien de cette situation déjoue complètement les menées de ceux qui se promettaient de traiter le successeur de Pie IX comme les radicaux en France ont traité le maréchal MacMahon après le 11 octobre dernier et se flattaient de l'obliger à se soumettre ou à se démettre.

Ils voient maintenant que c'est un rêve insensé. Il leur reste la ressource de la persécution. Mais l'histoire des papes Pie VI et Pie VII leur apprend qu'il n'y a rien de bon à attendre de ce système. D'ailleurs ils savent que Rome privée de la papauté tomberait au dernier degré de la misère et de l'abandon. Déjà la misère y est effroyable par le fait de leur domination. Ils reconnaissent que la fuite du chef de l'Église serait le coup de grâce pour cette ville infortunée, et aussi pour le royaume d'Italie. L'Angleterre, qui flaire toujours une bonne affaire en donnant asile à une puissance déchuë et capable de se relever, offrirait avec enthousiasme au Saint-Siège la ville de Malte, qui est très-catholique, et son palais des chevaliers de Malte, qui recevrait à la place de Rome les immenses affluents de visiteurs et de pèlerins. On comprend que le gouvernement italien hâte à affronter les chances d'une expérience aussi périlleuse pour le peu qui reste de son prestige et de sa puissance.

Qu'ils tiennent pour certain que Léon XIII, comme son prédécesseur Pie IX, restera sur le terrain du droit, et qu'aucune force humaine n'est capable d'en obtenir l'abandon.

— Le pontife Léon XIII qui a, comme on le sait, 63 ans, est